

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement de zonage #16-642.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 11 décembre 2017, le Conseil a adopté un premier projet de règlement intitulé :
« *Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage #16-642 de façon à ajouter l'usage service de réparation et de rembourrage de meubles-6423 dans le zone H-75* »
Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi le 8 janvier 2018 à 19h30** à la salle de la mairie. L'objet de cette assemblée portera sur le projet de règlement #18-655. Au cours de cette assemblée, le maire ou un conseiller mandaté expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
2. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.
3. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet concerne la **zone H-75** (zone située au nord du boulevard Ste-Anne, incluant les résidences de la rue Mon Repos ainsi que celles du côté ouest de la rue Casgrain), ainsi que les zones contiguës : H-74, CO-80, H-77, RT-85, C-84 et A-64 de la Municipalité de l'Ange-Gardien. Le projet peut être consulté au bureau de la municipalité.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 12^{ième} jour de décembre deux mille dix-sept.

Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale